

CRPN : UNE CAISSE SOLIDE, AUTONOME ET INDISPENSABLE



Décembre 2025

La Cour des comptes a publié le 10 décembre 2025, un rapport sur la CRPNPAC, la Caisse de Retraite complémentaire des Personnels Navigants Professionnels de l'Aviation Civile.

Ce rapport confirme ce que nous savions : notre caisse est solide, bien gérée, dotée de réserves importantes et capable d'anticiper les crises.

Mais il propose aussi des évolutions qui pourraient modifier en profondeur la manière dont notre régime fonctionne. Le SNPNC-FO et L'UNSA PNC, syndicats qui représentent les hôtesses de l'air et les stewards, souhaitent expliquer, avec transparence, où se situent les enjeux.

UN RÉGIME ROBUSTE ADAPTÉ À NOS MÉTIERS.

D'après la Cour des comptes, la CRPN serait « coûteuse » ? Rappelons ici que ni l'État, ni les contribuables, ni le régime général ne paient un centime. La CRPN est uniquement financée par les navigants et leurs employeurs.

La CRPN n'est pas un régime de retraite complémentaire comme les autres. Elle protège les navigants dans des situations bien spécifiques.

Le métier de PN peut être contraint de s'arrêter plus tôt que dans d'autres professions, pour des raisons réglementaires ou d'aptitude. La CRPN existe pour absorber cette réalité : validation des périodes, droits en cas d'inaptitude, âge de départ adapté.

Ce régime a été construit également en réponse à la sécurité des vols et la pénibilité des métiers de navigants. C'est un acquis social précieux qui n'est pas remis en cause par les employeurs.

UN RAPPORT QUI SOULÈVE DES PISTES À EXAMINER AVEC LA PLUS GRANDE VIGILANCE.

La Cour des comptes propose notamment :

- De renforcer les prérogatives des représentants de l'État et la modification de la composition du Conseil d'administration.

Nous sommes opposés à la possibilité d'une mise sous tutelle du Conseil d'administration.

Nous exigeons, s'il y a lieu, que toute modification de gouvernance du Conseil d'administration soit impérativement négociée et validée par les partenaires sociaux. C'est un point essentiel : la gouvernance paritaire est le garant de notre autonomie.

- De transférer la collecte des cotisations à l'URSSAF

Ce transfert, présenté comme purement technique, donnerait à l'État un accès direct :

- aux flux financiers de la CRPN
- aux données

Donc aux leviers permettant d'en orienter l'évolution vers la suppression de notre autonomie ; une mainmise sur nos réserves et à terme, une absorption définitive dans le système de retraite général de droit commun. Nous nous y opposons !

Les cotisations des navigateurs doivent être gérées par leur caisse, non pas absorbées dans un système général ou « universel ». Notons ici que les craintes exprimées par le SNPNC-FO et l'UNSA PNC (notre communiqué « La CRPN en danger » du 19/11/25) sur le retour du spectre d'un régime universel, coïncident avec ce rapport de la Cour des comptes.

- De « réexaminer » certains paramètres du régime

Derrière des mots prudents, cela signifie potentiellement : revoir les conditions d'âge d'ouverture des droits ainsi que le mécanisme des majorations et faire baisser le rendement de nos pensions.

Le SNPNC-FO et l'UNSA PNC rappelleront sans relâche que nos droits ne sont pas des priviléges mais la contrepartie d'un métier exigeant, pénible et réglementé.

SUR LA GOUVERNANCE : OUI À LA TRANSPARENCE, NON À L'INSTRUMENTALISATION.

Si des comportements individuels doivent être clarifiés, ils le seront. Mais aucune pratique inadéquate ponctuelle ou isolée ne doit servir de prétexte pour fragiliser un régime entier.

Les navigateurs ont construit la CRPN. Ils en sont les premiers responsables et les premiers garants.

NOTRE POSITION EST CLAIRE : L'AUTONOMIE DE LA CRPN N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Le SNPNC-FO et l'UNSA PNC porteront fermement les revendications suivantes :

- Les réserves appartiennent aux navigateurs et doivent rester à leur service.
- Le fonctionnement actuel de la gouvernance au sein du conseil d'administration doit perdurer afin de respecter les spécificités du métier et le bon fonctionnement de la CRPN.
- Aucun transfert de cotisations ou de prérogatives n'est acceptable. Toute évolution doit être discutée avec les navigateurs, jamais contre eux.

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS, PRÉSERVONS NOTRE AUTONOMIE, PROTÉGEONS NOS PENSIONS... NOUS AGIRONS PAR TOUT MOYEN POUR LES FAIRE RESPECTER ET PROTÉGER NOTRE CRPN.

